Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260216-DEL_08_16022026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de Le Vieux-Bourg

Nombres de membres :
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 10*

Séance du 16 février 2026

Date de la Convocation : 09/02/2026
L'an deux-mille vingt-six, le lundi seize février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian Ranno, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :
Christian Ranno – Maire, Jean-Claude Bantas – 1er adjoint, Daniel Coatrieux – 2ème adjoint, Fabrice Vincent, Valérie Le Hégarat, Danièle Burlot, Sébastien Haugommard, Sylvain Boscher, Jean-Pierre Boscher, Claire Le Guen.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.
Absents excusés : Laure Rouxel – 3ème adjointe, Rozenn Steunou, Denis L'Hermitte, Sandrine Raoult Lénaïk Le Bihannic,

Secrétaire de séance : Claire Le Guen

DEL N° 08 – 16/02/2026 : Examen devis rapport technique amiante

Dans le cadre du plan ministériel des risques liés à l'amiante, la DASEN sollicite un rapport technique amiante des locaux occupés dans le cadre scolaire.
Le Cabinet Paturel, Bureau Veritas et AAZ diagnostics ont été consultés pour la réalisation de ce rapport.
Après examen des devis, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre du Cabinet Paturel, économiquement la plus avantageuse, dont le montant s'élève à 540 € HT soit 648 € TTC ;
- Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision.

Nombre de votants : 10
- *Exprimés : 10*
- *Pour : 10*
- *Contre : 0*

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Maire,

Christian Ranno

